

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

DELIBERATION n°2014/32

L'An deux mille quatorze et le mardi 6 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 29 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. ASSIMANS

M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : Mme BERGES

REÇU

le 21 MAI 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Objet : Dématérialisation des convocations et dossiers du Conseil Communautaire
RAPPORT N° 140506-01 d-CCVO

A la demande du Président, dans le cadre d'une démarche citoyenne de « développement durable », il serait souhaitable de mettre en place une procédure de dématérialisation des dossiers des Conseils Communautaires : convocations, ordres du jour, projets de délibérations, notes de synthèses explicatives et procès-verbaux.

Une telle démarche permettrait ainsi de réduire considérablement l'utilisation de supports papier et de garantir la mise à disposition fiable et rapide de documents complets.

De plus l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales permet le recours aux moyens informatiques et au courriel, il stipule que la collectivité assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Bien entendu, un tel processus ne peut se faire que sur la base du volontariat de chacun. C'est pourquoi, chaque délégué aura au préalable fait savoir ses choix en la matière.

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport,

APPROUVE la dématérialisation des convocations et dossiers communautaires.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON